



Règlements et politique du service de relevailles.

Service de relevailles :

Le service de relevailles est un service de visites à domicile offert par un(e) assistante ou intervenante périnatale qui s'adapte aux besoins spécifiques de chaque famille, afin d'écouter, d'encourager, d'informer et de soutenir l'organisation du quotidien familial en effectuant plusieurs tâches variées.

Le service peut comprendre :

- De l'aide pour les soins au bébé ;
- Du soutien pour l'allaitement ;
- Du gardiennage ;
- De l'écoute et des échanges sur votre expérience parentale ;
- La préparation de repas et de purées ;
- Du soutien à l'organisation globale ;
- De l'accompagnement pour les visites chez le médecin ;
- De l'entretien ménager léger (pourvu que cela ne constitue pas le motif principal de la demande et que cela ne dépasse pas 1 heure sur votre plage horaire de 3 heures).

Notre approche :

Nos employé(es) s'engagent à :

- Reconnaître que les parents sont les meilleurs éducateurs pour leur enfant ;
- Agir en fonction des valeurs et du mode de vie de chaque famille ;
- Respecter et protéger l'intimité, la dignité et la confidentialité des familles ;
- Donner des services professionnels et humains ;
- Rendre actuelles leurs connaissances en périnatalité ;



Nos critères d'accessibilités au service de Relevailles et nos modalités :

- La famille doit être membre de l'organisme au coût de 10,00\$ par année, l'adhésion est renouvelée le 1er avril de chaque année et ce peu importe la date initiale de l'adhésion. L'assistante ne pourra pas tenir le service si la famille n'est pas membre lors de la visite. La famille peut faire son adhésion en tout temps sur notre site internet au carrefourperinaissance.org.
- L'âge maximal de votre dernier enfant doit être de 12 mois et moins pour avoir accès au service de Relevailles de l'organisme ;

Afin d'offrir notre service de relevailles à un maximum de famille :

- Un nombre maximal de 12 plages horaires sera offert aux familles à défaut d'un bloc par semaine, sauf pour des situations exceptionnelles. Nous pourrions également octroyer plus d'un bloc par semaine lors des périodes moins achalandées sur approbation de la coordonnatrice ;
- Afin de répondre à vos attentes, nous vous demandons de bien vouloir réserver vos plages horaires entre une semaine et un mois à l'avance (dépendamment de votre contrat et de l'employé(e) qui vous accompagnera tout au long de votre service de relevailles) ;
- La gestion des horaires de blocs se fait avec l'assistante ou l'intervenante périnatale qui vous accompagnera et ce en fonction de vos disponibilités communes ;
- Chaque plage horaire est de 3 heures de service ;
- Les annulations doivent être faites 24 heures avant le rendez-vous. Le bloc de relevailles vous sera chargé et soustrait à de vos blocs restants dans le cas d'une annulation d'un délai moindre à 24h ou si l'employé est déjà déplacé(e) à votre domicile. En cas de retard, des frais de 5\$ par 15 minutes sont applicables.



**J'atteste avoir pris connaissance de la politique concernant le service de relevailles
et je m'engage à la respecter.**

Signé à :

En date du :

Nom, prénom du membre	
Signature :	
Nom, prénom de l'assistante ou intervenante périnatale	
Signature :	